



# Animation, prévention et médiation sociale dans les quartiers politique de la ville

## Contribution du Réseau National des centres de Ressources – 3 mai 2020

La contribution a été réalisée en partant des réalités territoriales très diverses des centres de ressources politique de la ville (réalités régionales, situation en Ile de France, particularités des outre-Mers) et en s'appuyant sur des constats et propositions issus des territoires (par le biais d'enquêtes dédiées, par les contacts avec les relais de terrain ou encore en s'appuyant sur nos connaissances des territoires et des réalités locales).

Les éléments mis en avant ne visent donc pas l'exhaustivité mais rendent compte de tendances.

### 1. CONSTATS GENERAUX

Il nous a semblé opportun de dresser un premier constat général sur la situation, en distinguant les trois types d'intervention de proximité (animation, prévention et médiation) sur les territoires politique de la ville dans la mesure où ils relèvent de réalité différente mais aussi le plus souvent d'acteurs et de structures différentes.

- Dans le domaine de l'animation : En amont de la crise, il a été relevé des implantations très variables, avec une offre d'animation souvent partielle (en termes d'horaires et de période : absence en été) et/ou ponctuelle (sur des événements) et une valorisation très faible de l'action menée (en termes de reconnaissance comme de financement). Globalement la situation de crise les a contraints à stopper leurs activités. Nombre d'entre eux, après un temps d'adaptation, ont rétabli le lien et/ou ont mis en place des actions innovantes en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux.
- Dans le domaine de la prévention, et en particulier de la prévention spécialisée, les réponses apportées sont plus homogènes et ont été mises en place dès le début du confinement. Le positionnement de ces éducateurs (relevant du champ de la protection de l'enfance) les a amenés à proposer une offre alternative à l'action habituelle en recourant au virtuel (téléphone et réseaux sociaux) consistant en une explication des consignes, construction de réponses aux fake news, organisation de lien avec les établissements scolaires, présence sur le terrain.... La difficulté réside dans le fait que la prévention spécialisée n'est pas présente sur tous les territoires. La crise a mis en avant les manques importants dans ce domaine (absence totale sur les petits QPV ou effectif insuffisant).
- Dans le domaine de la médiation, la plupart des quartiers en politique de la ville s'appuient sur des adultes relais (même si de nombreux postes sont encore vacants suite au nouveau contingent). De nombreux médiateurs sociaux ont été contraints à abandonner le terrain par manque de protection. Ils ont pour partie poursuivi leurs actions en télétravail (relais d'informations, maintien de contact) sur la base de leur matériel personnel (téléphone). Certains ont pu, une fois protégé, reprendre des actions de proximité (livraison de colis alimentaire). Sur certains territoires un appui a été mis en place par les structures en charge de l'animation et/ou de la professionnalisation (groupe facebook à la Réunion <https://www.facebook.com/groups/259702521705736/>, plateforme dédiée dans le Grand Est...).

En fait les réponses apportées pendant la crise dépendent en premier lieu de la situation antérieure sur le territoire (présence ou non d'équipe de prévention spécialisée, d'adultes relais, d'animations structurées...) ainsi que, pour partie, des modes de coopération et enfin des positionnements pris par les structures (qui peuvent avoir évolués sur la durée du confinement). De fait ce sont les territoires les moins bien couverts, souvent les « petits territoires » (QPV comptant un faible nombre d'habitants), qui ont été affectés par l'absence de réponse.

### 2. PRESENCE DES ACTEURS SUR LE TERRAIN

La présence des professionnels - animateurs, éducateurs de prévention spécialisée, médiateurs sociaux dans les QPV vous paraît-elle suffisante, compte tenu de la diversité de ces quartiers et des aires urbaines dans lesquels ils s'insèrent ? Y a-t-il manifestation des territoires insuffisamment ou pas du tout couverts ? Disposez-vous déjà d'éléments de diagnostic objectivables (enquêtes, etc.) ?

La présence est insuffisante et, la baisse des contrats aidés n'a pas arrangé une situation antérieurement délicate. Les constats font état d'une réalité territoriale présentant des différences fortes. Une vigilance particulière est à porter aux quartiers fortement pénalisés par un déficit de présence institutionnelle ou associative (absence de centre social, faiblesse du tissu associatif, fermeture des services au public, absence de lieux de rencontre ou d'espaces culturels), de petite taille et/ou situés dans un environnement péri urbain ou rural. Les moyens en termes d'ingénierie de tout type y sont souvent très faibles. D'autant que ce sont souvent des territoires qui par ailleurs rencontrent également des difficultés de recrutement. Enfin, quand des acteurs existent, ils sont souvent assez isolés et manquent de relais avec les autres acteurs (hormis la collectivité locale).

Par ailleurs, la particularité de ces territoires, leur « isolement géographique » par rapport au reste de la commune voire au sein de l'intercommunalité rend difficile la mise en œuvre d'actions, l'accès à une offre structurée, le travail en inter-acteurs. La mise en œuvre de nouvelles formes d'intervention n'y ont pas été déclinés (comme l'action en soirée et le week-end) voire ont fragilisé l'existant (processus de dématérialisation ayant pour effet la fermeture de permanences, et donc la baisse de l'offre).

Les constats mis en avant relèvent d'une analyse des situations identifiées (notamment lors du travail sur la rénovation des contrats de ville) et non d'une enquête exhaustive, sachant que les champs de l'animation, de la prévention et de la médiation renvoient à des réalités différentes en termes de présence sur les territoires (cf. constats initiaux).

#### Quelles sont les solutions qui peuvent être imaginées :

##### - à court terme (d'ici à septembre)

Il faut déployer une offre sur les territoires mais une offre qualifiée, encadrée et coordonnée.

- Mettre en place une offre d'animation et de médiation renforcée durant l'été afin d'apporter une réponse au plus proche des habitants-es (éviter un « sentiment de vide », répondre à l'impossibilité de partir à l'étranger / dans la famille, mettre en place des espaces d'écoute face au risque de décompensation).
- Adapter cette offre aux besoins des habitants-es (co-construire l'offre, identifier les publics / personnes les plus vulnérables) et à la réalité estivale (horaires en soirée, les week ends) mais aussi en terme de méthodes (mettre en place des activités sécurisées par rapport au covid) dans une logique d'aller vers (sortir des murs).
- Cela suppose d'en donner les moyens aux structures (en termes de financements, de mobilisation de certains emplois aidés de manière dérogatoire, de matériel de protection et de structures d'accueil pour les enfants des salariés mobilisés le cas échéant) afin de pouvoir recourir à des professionnels qualifiés, recruter des bénévoles, s'appuyer sur des parents, solliciter des étudiants (dans le domaine des carrières sociales) ...

##### - à moyen terme (d'ici à fin décembre)

C'est le temps du retour sur la crise et de l'identification des enjeux pour optimiser l'action à venir.

- Cela passe par la structuration de temps d'échanges entre acteurs à l'échelle d'un même quartier pour comprendre ce qui s'est passé, recenser (si nécessaire) l'existant, identifier les réponses apportées et les manques.
- Elaborer « une stratégie » visant à disposer d'une capacité à agir en proximité et à répondre aux besoins vitaux et au maintien du lien (voire de continuité pédagogique), tout en assurant un appui auprès des professionnels assurant cette fonction (plateforme téléphonique...) sur la base des enseignements. Elle devra mettre l'accent sur les moyens humains et matériels à renforcer mais sur les modalités d'actions (horaires) et les modes de coopération. Les financeurs doivent être mobilisés durant cette étape et identifier les leviers possibles.

Il s'agira également de structurer des réponses concrètes à partir des points de vigilance identifiés : renforcement de la proximité (et donc des moyens humains), mise en place de supports explicatifs compréhensibles par tous (pb de non-maitrise de la langue française, illettrisme...), adaptées les procédures administratives pour une accessibilité renforcée.

Il s'agira enfin de reconnaître les apports de l'ensemble de ces acteurs de proximité (symboliquement et financièrement).

##### - à plus long terme (2021 et années suivantes) ?

Il s'agira à l'échelle de chaque contrat de ville de disposer d'un espace (alliant acteurs techniques et décideurs) afin de permettre de décliner la « stratégie » identifiée précédemment sur la base des éléments suivants :

- Repenser la présence humaine sur ces territoires : systématisation d'équipe de prévention spécialisée à l'échelle de chaque QPV (adaptée leur intervention à la réalité territoriale : nombre, équipe mobile...), renforcement des emplois aidés si nécessaire, articulation avec les autres acteurs du territoire....

- Construire des parcours de formation (initiale et continue) visant à reconnaître leurs compétences mais aussi à renforcer la professionnalisation (sur le numérique).
- Permettre de travailler aux articulations entre les différents métiers agissant en proximité, tout en reconnaissant leur singularité (animation, médiation et prévention ne relèvent pas des mêmes cadres d'intervention).
- Reconnaître financièrement l'intervention de proximité.

### **3. COOPERATION ENTRE ACTEURS**

Quels constats faites-vous sur les questions de coopération et d'approches pluridisciplinaires impliquant les différents métiers agissant sur un même quartier ? Une plus grande coordination des interventions et/ou une plus large collaboration entre professionnels doit-elle être recherchée et selon quelles modalités ? Comment créer les conditions d'une meilleure coopération entre acteurs professionnels et acteurs de la société civile ou porteurs d'initiatives citoyennes ?

Il est difficile de répondre de manière uniforme à cette question car la situation dépend des territoires et des habitudes ou non de travail. Le fait de travailler en QPV ne garantit en rien une pratique « exemplaire » dans ce domaine, en dépit des nombreux acteurs mobilisés.

La crise a pu être un révélateur. Lorsque le partenariat existait, il a été mobilisé et des actions innovantes ont vu le jour. Dans certains cas, la crise a permis la structuration de nouvelles réponses quand il existait des liens d'interconnaissances. Dans les autres cas, les réponses, disparates, ont pu s'avérer contre-productives.

Il est clair que la coopération entre acteurs et la coordination des interventions est un enjeu clé qui repose sur le fait de se connaître, se reconnaître, de donner à voir ce que font les uns et les autres. Elle ne relève pas de la seule bonne volonté des uns et des autres (même si les relations informelles peuvent être un levier intéressant) mais peut être suscitée par un cadre approprié (coordinateur si nécessaire, échanges d'informations, espaces de travail, modalités de financement incitant les coopérations...).

Plus que jamais il s'avère nécessaire de travailler sur les coopérations, surtout sur des territoires où les habitants-ent rencontrent des difficultés particulières sur le plan économique, social. La crise a permis d'identifier la pertinence d'une action plus concertée et la place de certains acteurs (comme les éducateurs de prévention qui souvent ne sont pas pris en compte dans la programmation des contrats de ville du fait de leur financement de droit commun).

La sortie de crise constitue une opportunité en termes de coordination, sachant que l'existence d'un contrat de ville constitue de fait un cadre approprié au travail en inter-acteurs du fait de la transversalité des champs d'action et de l'approche territoriale. C'est l'ADN de la politique de la ville.

Quelles sont les solutions qui peuvent être imaginées :

L'enjeu est donc de réactiver les fondamentaux de la politique de la ville. La politique de la ville dispose des moyens d'agir dans ce domaine, à la condition de considérer que l'animation d'un contrat de ville ne se limite pas au travail de programmation annuelle des actions mais repose sur une logique de développement local (dans le cas présent de développement social urbain).

- à court terme (d'ici à septembre)

Il s'agit en premier lieu de reconnaître les acteurs qui se sont mobilisés (valoriser les coopérations, remercier symbolique et financièrement) mais aussi, et très vite, compte tenu des besoins durant l'été, de mettre en place les moyens d'une coopération optimisée. Elle peut reposer sur un appel à projet participatif pour mobiliser diverses ressources (citoyennes, parents, enseignants, retraités...) afin de renforcer les équipes présentes durant l'été, ou d'imaginer des « Fab lab citoyens » (fabriques à initiatives pour proposer des loisirs éducatifs courts, renouvelés, plus nombreux, plus fréquents...).

- à moyen terme (d'ici à fin décembre)

C'est le temps de la réflexion et de la co-construction de modalités de travail repensées en évitant une animation du contrat de ville centrée exclusivement sur le financement des actions (programmation).

Finalement cela suppose de disposer d'une « véritable » animation territoriale (échelle à adapter en fonction des réalités locales) du contrat de ville. Il s'agit de s'inscrire dans une logique concertée et globale à l'échelle de chaque territoire où chaque acteur peut construire des partenariats avec d'autres, tout en étant reconnu pour ses propres compétences. Optimiser les coopérations passe donc par une connaissance des actions et champs

de compétences des uns et des autres. Cela peut nécessiter un travail de cartographie des différents professionnels

Si la démarche peut être proposée pour chaque contrat de ville, la mise en œuvre devra être adaptée à chaque territoire et être fonction des réalités locales et du système d'acteurs.

- Organisation de rencontres entre acteurs d'un même quartier pour échanger des informations sur la situation (« revue des quartiers »), identifier les urgences et les enjeux à plus long terme, recenser les initiatives et collectivement construire les actions adaptées sur le court et le moyen terme.
- Co-formations, évaluations communes, diagnostics partagés, « petits déjeuners » interactifs...
- Désignation d'un référent par « métier ».
- Formalisation de procédure (reconnaissant les apports des différents acteurs) et de modes de travail adaptés au territoire, au type d'acteurs en présence et aux besoins identifiés.
- ...

La place de l'Etat, des collectivités (communes et/ou EPCI) et des autres signataires (y compris conseils départementaux) est centrale dans la mesure où il s'agit de mettre, autour de la table, tous les acteurs intervenant au bénéfice des habitants-es, sans omettre de faire le lien entre travail social et politique de la ville (relever enfin le défi des « rdv manqués »).

- à plus long terme (2021 et années suivantes) ?

La garantie de ce type de démarche, sur le long terme, repose sur :

- un travail de fond entre acteurs, porteurs de projet reposant sur une structuration claire (désignation de l'animateur ou des animateurs de la démarche, temporalité, forme...) et adaptée au territoire,
- des temps en commun visant à travailler sur des « objets » identifiés permettant concrètement de construire des réponses aux situations et enjeux identifiés (par exemple par la reconnaissance d'appel à projets sur des actions collectives),
- un accord entre financeurs, dans une logique de sécurisation des porteurs de projets (et non de mise en concurrence de ceux-ci) et d'articulation des différents domaines d'intervention (éducation, insertion, prévention spécialisée...).

Faire de la « présence humaine en proximité » dans les QPV un incontournable comme cela a pu être pensé pour la place des habitants-es (conseils citoyens). Les réflexions engagées dans ce cadre pourraient servir à construire le cadre contractuel de la politique de la ville à l'issue des contrats de ville.

#### **4. REFLEXION METIERS / ENJEUX**

Quels constats faites-vous sur le rôle des acteurs (l'Etat, les collectivités territoriales, acteurs de la société civile...) et sur les besoins de régulation des interventions : mobilisation des ressources financières, gouvernance, professionnalisation et besoins de formation, reconnaissance des métiers, ingénierie territoriale...)?

Face à la situation, les acteurs se sont adaptés, ont souvent proposé des réponses innovantes... Fort de ces constats, il s'agit de reconnaître ce travail en donnant un « statut » au travail en proximité : reconnaissance des acteurs agissant dans ce cadre et des spécificités de ce type d'intervention. Dans cette perspective, on peut identifier, sur la base de ce qui a été mis en place, les points réguliers et directs entre acteurs en proximité et décideurs sur les situations visant à apporter des réponses aux besoins identifiés.

Quelles sont les solutions qui peuvent être imaginées :

- à court terme (d'ici à septembre),

Durant l'été, l'enjeu serait de faire un bilan de la mobilisation sur les quartiers (y compris conseillers citoyens).

- à moyen terme (d'ici à fin décembre),

Avoir un discours national clair sur les défis auxquels ont fait face les acteurs et habitants-es des QPV et l'implication des uns-es et des autres mais aussi et de dresser quelques perspectives (aide aux acteurs, modalités de travail...). Sur le plan local, poursuivre les modalités de travail qui se sont avérées efficaces durant la crise.

- à plus long terme (2021 et années suivantes) ?

- Reconnaître les métiers de proximité en particulier celui d'adulte-relais : reconnaissance financière, sécurisation du contrat de travail...
- Mieux reconnaître le bénévolat dans toutes ces dimensions, y compris l'implication des conseils citoyens.
- Mettre en avant dans les formations initiales (animateurs, travailleurs sociaux...) la nécessité du retour à la proximité des publics, des territoires et des acteurs entre eux.